

EXTRAIT DE DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 1^{er} février 2017

Accusé de réception en préfecture
034-213401094-20170201-06-2017-DE
Date de télétransmission : 07/02/2017
Date de réception préfecture : 07/02/2017

Le conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni le 1^{er} février 2017 à 18h00 sous la présidence de **Monsieur Francis BOUTES, Maire.**

PRESENTS : Mesdames DUMOULIN Mary-Andrée - FLAMENT Chantal - GALZY Isabelle - GARRIGUE Sandrina - JOURDAN Agnès - THOUREL Lucette
Messieurs ALLEMANY Christian - BERTHOMIEU Michel - FOREZ Daniel - PAGEOT Emmanuel - SOULIE Christophe

ABSENTS : Mesdames FELIX Maryse - PAILLES Pilar
M. MARTINEZ Nicolas

PROCURATIONS : Mme GARRIGUE Sandrina donne procuration à M. BOUTES Francis
M. PAGEOT Emmanuel donne procuration à Mme FLAMENT Chantal
M. FOREZ Daniel donne procuration à M. ALLEMANY Christian

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme FLAMENT Chantal est élue secrétaire de séance

06/2017 - Avis sur le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux des Bassins de l'Orb et du Libron

Le jeudi 15 décembre 2016, la commission locale de l'Eau a validé le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux des Bassins de l'Orb et du Libron. Ce document est le fruit d'un long travail qui a mobilisé nombre d'élus et d'acteurs du territoire.

Conformément à l'article L. 212-6 du code de l'environnement, ce projet est soumis à l'avis des conseils départementaux, des conseils régionaux, des chambres consulaires, des communes, de leurs groupements compétents, des établissements publics territoriaux de bassins ainsi que des comités de bassins intéressés.

Monsieur le maire rappelle les enjeux du territoire Orb Libron, rassemblés dans la note de synthèse annexé à la présente délibération. Il précise que le rapport complet du SAGE est disponible en mairie ou sur le site <http://www.vallees-orb-libron.fr/validation-du-pagd-et-de-levaluation-environnementale/>

Les ressources en eau et leur utilisation

L'ensemble du bassin Orb-Libron de même que la masse d'eau souterraine des alluvions de ces cours d'eau sont identifiés dans le SDAGE 2016-2021 en tant que **sous-bassin versant ou masse d'eau souterraine sur lesquels des actions de résorption du déséquilibre quantitatif relatives aux prélèvements sont nécessaires pour l'atteinte du bon état**. L'Orb constitue toutefois un bassin relativement productif du fait de la pluviométrie sur son haut-bassin, des apports des systèmes karstiques mais aussi des diverses infrastructures (barrage des Monts d'Orb, lâchers en provenance du barrage EDF de Laouzas sur l'Agout / complexe hydroélectrique de Montahut).

Le **volume global prélevé** à l'échelle du territoire du SAGE, toutes ressources confondues, s'élève annuellement à **66 millions de m³ (Mm³)** dont **53 Mm³** dans la ressource « Orb ».

Sur ce volume, près de **30 Mm³/an** sont prélevés, toutes ressources confondues, pour l'**alimentation en eau potable (AEP)**, dont les **2/3** dans l'Orb et sa nappe alluviale. Une part de ces volumes permet aussi l'alimentation de plusieurs communes du littoral audois. Bien que ces volumes se stabilisent sur les dernières années, les études prospectives prévoient une augmentation sur les années à venir du fait de la croissance démographique. Le rendement moyen des réseaux AEP sur le territoire du SAGE est correct, mais masque des hétérogénéités avec des rendements inférieurs à 50 % pour certaines communes.

Les prélèvements à usage d'**irrigation** représentent **35 Mm³/an**, essentiellement concentrés sur la période estivale. Sur ce volume, **57 %** est assuré par des **béals** (canaux gravitaires), dont les prélèvements affectent prioritairement l'Orb amont et les affluents, notamment le Jaur, le Vernazobre et l'Orb amont. Ces prélèvements permettent essentiellement l'arrosage de jardins privés. Les pertes d'eau via des béals sont importantes bien qu'un plan d'optimisation des prélèvements ait été engagé par l'EPTB Orb-Libron sur la Mare. **37 %** de ce volume est fourni par les réseaux **BRL**, dont les prélèvements s'effectuent, en zone de plaine, dans l'Orb. Les prélèvements sont concentrés sur la période estivale, avec une pointe en juillet.

Les volumes prélevés pour les autres usages (industries et assimilés, campings...) représentent de relativement faibles volumes et impactent peu la ressource Orb.

La pression des prélèvements est particulièrement forte sur les affluents de l'Orb, en lien essentiellement avec l'importance des prélèvements des béals d'irrigation : le Vernazobre et le Jaur en particulier sont en situation déficitaire. Quant à l'**axe Orb**, il **peut être considéré à l'équilibre**, du moins avec la contribution des apports du complexe hydroélectrique de Montahut.

La qualité des eaux

Les problématiques de qualité des eaux sur le territoire du SAGE tournent autour de 3 sujets principaux : les pollutions diffuses, plus particulièrement les problèmes de contaminations par les pesticides, les autres pollutions toxiques, et les pollutions domestiques, en lien notamment avec la qualité sanitaire des baignades en eau douce.

Les phénomènes de **pollutions diffuses** des eaux superficielles et souterraines du territoire affectent principalement la partie aval du bassin versant (secteur de plaine viticole), en particulier des captages localisés en nappe alluviale de l'Orb et du Libron. Le SDAGE identifie 9 captages prioritaires pour la mise en place de programme d'actions vis-à-vis des pollutions diffuses par les pesticides.

Plusieurs types de **micropolluants toxiques** ont été détectés dans les eaux du bassin Orb-Libron, avec des origines différentes, héritées des anciennes exploitations minières sur la partie amont du territoire, des zones urbaines et d'activités plus récentes, principalement centrées autour de Béziers. A ce jour, les phénomènes de micropollution demeurent insuffisamment connus, par manque de données.

Enfin, si la pollution domestique est globalement bien traitée à l'échelle du bassin, il subsiste des dégradations ponctuelles, survenant notamment par temps de pluie et affectant en particulier les sites de baignades et certains captages AEP. L'amélioration et la préservation de la qualité des eaux passe par la résolution des quelques problèmes d'assainissement résiduels mais aussi par le

maintien des performances des équipements. Les « points noirs » concernent des petites communes à faibles capacités financières.

La dynamique fluviale et la continuité écologique

Le fonctionnement hydromorphologique de plusieurs cours d'eau du territoire a été profondément affecté pendant plusieurs décennies par des **perturbations anthropiques** (extraction de granulats, protection de berge, recalibrage, création de seuils, lutte contre les inondations...) entraînant réduction de la dynamique, déficit sédimentaire, incision du lit...

Les principales interventions réalisées à ce jour sont centrées sur l'entretien des berges et de la ripisylve. Peu d'opérations relevant réellement de la restauration de la dynamique fluviale ont été réalisées jusqu'à présent. A cet effet, et afin d'améliorer les connaissances, des études spécifiques ont été menées sur le territoire.

Le bassin Orb - Libron comporte quelques **150 seuils ou barrages**. En basse vallée de l'Orb, **plusieurs aménagements en faveur du rétablissement de la continuité piscicole** pour les grands migrateurs (alose, anguille, lamproie) ont récemment été réalisés ou sont au stade de réflexions avancées. Sous l'impulsion du contrat de rivière, les **5 obstacles prioritaires aval** ont ainsi été traités ; le décloisonnement est acquis sur les **24 km aval** du cours de l'Orb.

Le patrimoine naturel, culturel et paysager

A l'exception des basses vallées où l'occupation des sols est majoritairement agricole, le territoire est couvert d'espaces naturels variés qui constituent un patrimoine environnemental de qualité, partiellement inclus dans le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc sur la partie haute du territoire. Le sud du territoire est traversé par le Canal du Midi, classé au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Au niveau du littoral, malgré la pression de l'urbanisation, quelques étangs persistent, dont les deux principaux, ceux de la Grande Maire et de l'ancien grau du Libron, situés entre Sérignan et Vias.

Une grande partie de ces espaces est inventoriée en ZNIEFF : grands ensembles forestiers de la Montagne Noire, des Monts d'Orb et de l'Escandorgue, domaines du Caroux et de l'Espinouse, lac et tourbières du Saut de Véroles, gorges de l'Orb, boisements rivulaires de l'Orb et de la Mare, etc. Les zones identifiées comme Sites d'Intérêt Communautaire au titre de la directive Habitat ou comme Zones de Protection Spéciale au titre de la directive Oiseaux (sites Natura 2000) sont notamment les montagnes de l'Espinouse et du Caroux, le Minervois, ainsi que certaines zones humides littorales.

Au total, 19 sites « Natura 2000 » sont répertoriés dans le périmètre du SAGE (14 au titre de la directive Habitat et 5 au titre de la Directive Oiseaux). Le territoire compte aussi une réserve naturelle nationale, deux réserves naturelles régionales et un site concerné par un arrêté de protection de biotope.

Un inventaire des zones humides spécifique au territoire du SAGE a été mené et a permis la cartographie et la caractérisation de 99 zones humides avérées, représentant une surface de

l'ordre de 2 500 ha. D'autres zones préidentifiées comme zones humides restent encore à diagnostiquer (1 000 ha).

La gestion des inondations

L'aval du bassin de l'Orb est très sensible au risque inondation (importantes zones urbanisées couplées à de forts cumuls pluviométriques et des ruissellements importants) Le Libron est également caractérisé par des crues violentes et rapides ; les dernières pertes humaines du territoire sont d'ailleurs à déplorer sur ce cours d'eau. Les enjeux en zone inondable concernent au total plus de 20 000 habitants permanents, soit 10 % de la population du territoire, et 120 000 saisonniers, et de nombreuses activités économiques.

Après la mise en œuvre d'un premier Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) sur la période 2004-2011, un PAPI 2 poursuit sur la période 2011-2015 les objectifs du premier plan, en prenant en compte les évolutions liées à la mise en œuvre de la Directive inondation, l'intégration du bassin du Libron et en marquant une progression dans le domaine des risques littoraux. Ses principaux objectifs sont la réduction de la vulnérabilité des enjeux existants, le maintien d'une culture du risque, la protection des zones densément bâties du delta de l'Orb, la restauration et la préservation des zones d'expansion des crues, l'amélioration de la gestion de crise et la prise en compte des risques d'inondation dans l'aménagement du territoire.

La question du ruissellement pluvial a quant à elle été peu prise en compte à l'échelle du territoire.

Le littoral

La partie littorale du territoire (Vendres, Valras-Plage, Sérignan, Portiragnes et Vias) est soumise à l'ensemble des risques liés au littoral et à son évolution : submersion marine en particulier en cas de tempêtes et érosion du trait de côte.

Elle est aussi concernée par la problématique de la qualité des eaux, à la fois vis-à-vis de la préservation des milieux naturels littoraux et vis-à-vis de la qualité sanitaire des eaux de baignade, et par celle de la salinisation des terres impactant notamment l'activité viticole.

Monsieur le Maire indique que l'analyse des incidences du SAGE Orb-Libron sur l'environnement met en évidence qu'il aura un impact bénéfique certain, directement ou indirectement, sur la plupart des compartiments de l'environnement.

En particulier, le SAGE contribuera à **préserv**er voire **améliorer** la **qualité des eaux superficielles et souterraines**, vis-à-vis des pollutions par les pesticides, des pollutions liées à l'assainissement, de l'eutrophisation des eaux, des pollutions toxiques.

Au-delà ce constat, ce maintien d'une bonne qualité des eaux contribue à la fois à la **préservation des milieux en lien avec ces ressources**, mais aussi, d'un point de vue **sanitaire**, aux usages de l'eau, notamment pour ce qui concerne l'alimentation en eau potable et la baignade, autant en eaux douces qu'en mer.

Le SAGE permettra aussi d'assurer le **respect de l'équilibre quantitatif des ressources Orb et Libron** puisqu'il veille au respect des débits d'objectif d'étiage et des volumes prélevables et

prévoit l'élaboration du plan de gestion concertée de la ressource en eau sur le territoire. Il préconise notamment des mesures visant optimiser les prélèvements et les rendements des réseaux afin de contribuer au respect de cet équilibre quantitatif.

De même, il contribue à la **préservation quantitative des autres ressources** du territoire, qui bénéficieront aussi de ces mesures ainsi que de l'amélioration des connaissances souhaité par le SAGE pour l'ensemble de ces ressources. Un risque modéré de report des prélèvements sur d'autres ressources locales peut subsister, du fait de la contrainte de respect des volumes prélevables. Toutefois, plusieurs précautions permettront de limiter fortement ce risque (garantie apportée pour les principaux prélèvements par l'instruction au titre de la Loi sur l'Eau, gains possibles au travers des mesures d'économie d'eau et d'optimisation des béals...).

Le SAGE contribuera aussi à la **préservation des milieux naturels et de la biodiversité** sur le territoire ; en particulier, il comporte deux objectifs spécifiques à l'amélioration des connaissances et à la préservation, la restauration et la gestion des **zones humides**. Des précautions devront être prises pour s'assurer de l'absence d'impact sur ces milieux lors de la mise en œuvre d'actions découlant de certaines dispositions du SAGE (restauration de la qualité physique ou de la continuité écologique). En particulier, une règle spécifique vise à préserver les zones humides du territoire vis-à-vis des projets d'aménagement et d'urbanisation (notamment au travers de la prise en compte de ces milieux dans les documents d'urbanisme) et demande l'application du principe « éviter, réduire, compenser » lors d'impact potentiel identifié.

Le SAGE aura aussi un impact positif sur la **continuité écologique** puisqu'il agit directement dans le sens de son amélioration, autant pour les espèces migratrices que pour les espèces locales. Il aura aussi une incidence bénéfique sur les **fonctionnalités des cours d'eau**, par une prise en compte et une préservation de leur espace de mobilité et la restauration de leur dynamique fluviale.

Concernant la prise en compte des **risques liées aux crues et à la submersion marin**, le SAGE prévoit aussi plusieurs dispositions et règles destinées à améliorer la gestion des inondations (préservation des champs d'expansion des crues, gestion préventive, réduction de vulnérabilité, maintien de la culture du risque...).

L'impact du SAGE sur le **paysage, le cadre de vie et le patrimoine culturel** sera globalement neutre voire positif, au travers notamment de la préservation des éléments constitutif du paysage que sont les cours d'eau et les milieux rivulaires.

Enfin, le SAGE n'engendrera pas de réelle incidence sur le **climat, l'air et l'énergie**. Il prévoit un accompagnement technique des gestionnaires d'installations hydroélectriques dans leurs démarches réglementaire de relèvement des débits réservés.

Il est ainsi proposé :

- d'approuver le projet de SAGE Orb Libron.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le projet de SAGE Orb Libron

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.


Le Maire,
Francis BOUTES

